

BIO SYNEX

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022



BIOSYNEX SA - 22 Boulevard Sébastien Brant - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : +33 3 88 77 57 21 Fax : +33 3 59 81 21 74
SA au capital de 1.022.028 € - RCS : 481 075 703 - APE 2120Z - Lieu de juridiction : STRASBOURG

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022

Table des matières

1. RAPPORT D'ACTIVITE	3
1.1 VENTES AU 1ER SEMESTRE 2022 IMPACTEES PAR LA DECREMENTATION ANNONCEE DE L'ACTIVITE COVID-19	3
1.2 RESULTAT NET A 30,6 M€	4
1.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	4
1.4 PERSPECTIVES FAVORABLES	4
1.5 TRANSFORMATION EN MARCHE DE BIOSYNEX	4
1.6 ELEMENTS JURIDIQUES	5
2. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	7
2.1 BILAN CONSOLIDE	7
2.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	8
3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN K€	8
4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2022	9
4.1 CONCLUSION DE DEUX CONTRATS AVEC THERADIAG	9
4.2 ACQUISITION DE LA MARQUE PARA'KITO, DE SES ACTIFS ET DE SA PROPRIETE INTELLECTUELLE	9
4.3 PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE PRIMADIAG	9
4.4 NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE THERADIAG	9
4.5 OPERATION SUR LE CAPITAL	9
4.6 PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LA SOCIETE BHR PHARMACEUTICALS	9
4.7 CREATION D'UNE FILIALE EN BELGIQUE	10
5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	10
5.1 PRESENTATION DES RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE	10
5.2 DEPENDANCE LIEE AUX PRODUITS RELATIFS A LA COVID-19	10
5.3 IMPACT DE LA SITUATION EN UKRAINE SUR LE 1 ^{ER} SEMESTRE 2022	10
6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	11
6.1 NOMINATION DE MONSIEUR OREN BITTON EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	11
6.2 ACQUISITION DE LA SOCIETE BIGIX PHARMA	11
6.3 DEPOT D'UNE OPA VOLONTAIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE THERADIAG	11
6.4 ACQUISITION DE LA SOCIETE DOC2U	11
6.5 SIGNATURE D'UN ACCORD DE LICENCE POUR LA PLATEFORME PROCISED X ET RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DE BIOSYNEX DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	12
7. ORGANIGRAMME DU GROUPE	12
7.1 ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2022	12
7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
8. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	13
8.1 CARACTERISTIQUES	13
8.2 REFERENTIEL COMPTABLE	14
8.3 MODALITES DE CONSOLIDATION	14
8.4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION	15
8.5 CHANGEMENTS COMPTABLES	19
8.6 VARIATIONS DE PERIMETRE	19
8.7 CHANGEMENTS DE METHODES DE CONSOLIDATION	20
8.8 DETAIL DES DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	20
9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	29
10. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	30
11. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	32

1. RAPPORT D'ACTIVITE

En M€ (chiffres consolidés)	S1 2022	S1 2021	Variation
Chiffres d'affaires	142,2	225,2	X 0,6
dont CA France	75,6	103,5	
dont CA International	66,6	121,7	
Marge brute globale	75,4	126,0	X 0,6
Marge brute en % du CA	53,0%	55,9%	
Charges externes	(14,1)	(16,4)	
Frais de personnel	(10,3)	(8,1)	
Impôts et taxes	(0,8)	(1,3)	
Exédent brut d'exploitation	50,3	100,4	X 0,5
Marge d'EBE	35,3%	44,6%	
Résultat d'exploitation	47,0	98,3	X 0,5
Marge d'exploitation	33,0%	43,7%	
Résultat financier	(1,0)	0,0	
Résultat exceptionnel	(0,2)	(0,1)	
Impôt sur les bénéficiaires	(11,6)	(26,0)	
Résultat net des entreprises intégrées	34,4	71,9	X 0,4
Quote part de résultat des entreprises MEE	(3,8)	(1,4)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	30,6	70,5	X 0,4
Marge nette	21,5%	31,3%	

1.1 Ventes au 1er semestre 2022 impactées par la décroissance annoncée de l'activité Covid-19

Au 1er semestre 2022, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 142,2 M€, en baisse de 37% par rapport au 1er semestre de l'exercice précédent. Après un début d'année porté par de fortes demandes de Tests de Diagnostic Rapide (TDR) et d'Autotests, l'activité du Groupe a connu un net ralentissement sur la deuxième partie du semestre en raison de la diminution des ventes de produits Covid-19 liée à l'amélioration de la situation sanitaire, et à une concurrence accrue sur les différents segments du diagnostic Covid-19. La part des produits Covid-19 qui représentait 90% des ventes du 1er semestre 2021, est retombée à 81% au 1er semestre 2022.

Le Groupe a parallèlement accéléré sa stratégie de diversification qui commence à récolter ses premiers fruits. L'activité hors-Covid-19 ressort en hausse de 27% par rapport au 1er semestre 2021, à 26,7 M€. Cette progression du chiffre d'affaires est portée par les performances des produits Point of Care et de santé familiale et par les premières contributions de PARAKITO et de BHR (se référer aux sections 4.3 et 4.4 du présent rapport).

Sur le plan géographique, l'activité à l'international, qui s'était largement nourrie du succès des tests Covid-19 dans les principaux pays européens notamment grâce à des commandes ponctuelles des états, a marqué un recul en 2022. Le chiffre d'affaires à l'export affiche 66,6 M€ en baisse de 45% par rapport à un 1er semestre 2021 particulièrement dynamique et représente 47% de l'activité totale du Groupe (contre 54% au 1er semestre S1 2021).

Au 1er semestre 2022, la marge brute s'élève à 75,4 M€ (53,0% du chiffre d'affaires) contre 126,0 M€ (55,9% du chiffre d'affaires) pour la même période de l'année précédente, soit une diminution de 40% du montant et une diminution de 2,9 points du taux de marge brute.

1.2 Résultat net à 30,6 M€

Avec une charge financière nette de – 1 M€ et après déduction d'un résultat exceptionnel de - 152 K€ et d'une charge d'impôt de - 11,6 M€, incluant + 0,2 M€ d'impôts différés, et de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence (-3,9 M€), le résultat net du 1er semestre 2022 atteint 30,6 M€ (contre 70,5 M€ au 1er semestre 2021), faisant ressortir une marge nette de 21,5% (contre 31,3% au 1er semestre 2021).

1.3 Recherche et développement

Au cours du 1^{er} semestre 2022, BIOSYNEX a renforcé ses efforts de R&D dans ses trois axes clefs :

- En biologie moléculaire, après le lancement réussi en 2020 du kit Ampliquick SARS-CoV-2 destiné au diagnostic par RT-PCR de la Covid-19 et du kit Ampliquick Triplex combinant la détection du SARS-CoV-2, de la grippe et du virus respiratoire syncytial, le développement d'un kit permettant la détection des parasites dans les selles a été finalisé. Un kit de détection des infections sexuellement transmissibles a obtenu le marquage CE et est en phase de lancement commercial. D'autres développements sont en cours afin de créer un menu de produits de biologie moléculaire principalement orienté sur les pathologies infectieuses (mycoses, infections gastro-intestinales, fièvres tropicales). Le partenariat avec la société Enalees a permis la finalisation d'un test d'amplification isotherme rapide permettant le dépistage du streptocoque B chez les femmes enceintes. Un lancement est prévu fin 2022.

- BIOSYNEX a par ailleurs poursuivi ses développements en immunochromatographie avec la finalisation de tests de détection de la Dengue, de la grippe et du virus respiratoire syncytial.

- Par ailleurs en collaboration avec sa filiale Avalun, des travaux ont permis le développement d'un premier test quantitatif utilisant un marqueur fluorescent pour doser la CRP, marqueur inflammatoire utilisé en soins primaires et compatible avec le lecteur Labpad d'Avalun. D'autres développements sur des applications quantitatives et qualitatives permettant une amélioration de la sensibilité grâce à l'utilisation de marqueurs fluorescents sont en cours. Avalun poursuit son développement de nouveaux paramètres de la coagulation pour étendre l'offre de tests compatibles avec le Labpad en complément de l'INR (International Normalized Ratio - indicateur de la coagulation sanguine).

1.4 Perspectives favorables

Au 30 juin 2022, le Groupe affiche des fonds propres de 176 M€, en hausse de près de 8,4 M€ par rapport au 31 décembre 2021. La variation des capitaux propres provient pour la majeure partie du résultat net du 1er semestre 2022 auquel il convient de soustraire le versement du dividende 2021 pour 20,4 M€.

La dette financière brute atteint 36,5 M€ à fin juin 2022 contre 35,3 M€ au 31 décembre 2021. La trésorerie au 30 juin 2022 s'élève à 93,5 M€, faisant ressortir un niveau de cash net à 57,1 M€.

La trésorerie disponible permet au Groupe de disposer des moyens nécessaires pour assurer son développement et réaliser de futures opérations de croissance externe.

1.5 Transformation en marche de BIOSYNEX

L'activité exceptionnelle générée par deux années de pandémie hors normes a permis à BIOSYNEX de changer de paradigme, de devenir un groupe multinational capable de gérer durablement et de manière profitable de l'hyper-croissance et de se transformer radicalement.

La contribution des cashflows élevés de la période Covid-19 a contribué à la dynamique d'une politique de croissance externe ciblée avec pour objectif de renforcer les gammes de produits du Groupe que ce soit en Pharmacie ou en Diagnostic et d'accélérer son développement à l'international ainsi que d'acquérir la maîtrise de nouvelles technologies et de renforcer ses capacités de production intragroupe. Celle-ci va se poursuivre sur le deuxième semestre 2022 et en 2023 afin d'accompagner la transformation du Groupe.

BIOSYNEX aborde ainsi l'ère post Covid-19 avec un portefeuille de produits plus large et des positions plus fortes dans les pharmacies et les laboratoires privés et publics, en France et à l'international.

Pour la deuxième partie de 2022 et l'année 2023, le Groupe prévoit le maintien d'un niveau d'activité autour des produits Covid-19 qui dépendra de l'émergence et de la virulence des futurs variants du virus. Si la reprise épidémique dans le courant du mois de juin 2022 a conduit BIOSYNEX à anticiper une relance de son activité Covid-19 dès le mois de juillet 2022, le Groupe n'envisage pas un retour à des niveaux de ventes similaires à ceux connus en 2020 et 2021.

1.6 Eléments juridiques

Le 1^{er} semestre 2022 a été marqué par les événements suivants :

Selon la délibération du Conseil d'administration en date du 24 mars 2022, après avoir constaté que :

- le mandat de Président et Directeur Général de la Société de Monsieur Larry ABENSUR arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 ;
- le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 9 mai 2022,

le Conseil d'administration a décidé :

- de renouveler le mandat de Président et Directeur Général de Monsieur Larry Abensur, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028 ; et
- de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Thierry Paper, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 9 mai 2022, pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin au cours de l'année 2028.

Lors de l'assemblée générale mixte en date du 9 mai 2022, les actionnaires ont décidé :

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Larry Abensur pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2028 ;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Paper pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2028 ;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Elie Fraenckel pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2028.

Lors de l'Assemblée générale les actionnaires ont également adopté une 28^{ème} résolution permettant de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société pour un montant nominal maximum de 91.506,20 € correspondant à l'annulation d'un nombre maximum de 915.062 actions auto-détenues et de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre cette résolution. Lors de sa réunion en date du 12 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de pouvoir consentie aux termes de la 28^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 afin de procéder à une réduction de capital d'un montant de 91 506,20 € par voie d'annulation de 915 062 actions auto-détenues. La différence entre la valeur de chaque action et la valeur nominale, soit un montant total de 21 677 842,65 € a été imputée sur le poste « prime d'émissions ». Cette réduction a eu pour conséquence de porter le capital social de la Société de 1.113.534,20 euros à 1.022.028 euros. Cette réduction de capital, effective le 17 mai 2022, avait pour objectif de se conformer à l'article L.22-10-65 du Code du Commerce. Les actions auto détenues étant annulées dans les comptes consolidés, l'impact sur la variation des capitaux propres au 1^{er} semestre 2022 est limité aux actions achetées depuis le 1^{er} janvier 2022 soit 1.687.346 €.

2. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

2.1 Bilan consolidé

Bilan consolidé Présenté en Euros									
ACTIF	Note	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021	PASSIF	Note	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Total Actif immobilisé					Capitaux propres				
Immobilisations incorporelles nettes	8.8.2	68 953 827	52 133 539	47 263 358	Capital social	8.8.9	1 022 028	1 113 534	1 031 323
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>	8.8.1	55 883 977	46 239 811	41 819 957	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8.8.9	25 595 677	47 273 820	46 019 411
Immobilisations corporelles nettes	8.8.3	7 712 943	5 264 522	5 193 107	Réserves et résultats consolidés	8.8.9	149 540 178	119 417 865	89 033 654
Immobilisations financières	8.8.4	9 678 286	12 770 436	6 025 560	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex		176 157 882	167 805 219	136 084 388
Titres mis en équivalence		2 359 998	-	472 213	Intérêts minoritaires		26 827		
TOTAL I		88 705 055	70 168 497	58 954 239	TOTAL I		176 184 709	167 805 220	136 084 388
					Total Autres fonds propres				
					Avances conditionnées		1 753 395	1 753 395	585 000
					TOTAL II		1 753 395	1 753 395	585 000
Total Actif Circulant					Provisions pour risques et charges				
Stocks	8.8.5	42 472 284	31 152 122	76 044 949	Provisions pour risques & charges	8.8.10	6 781 414	2 938 303	959 068
Créances clients et comptes rattachés	8.8.6	14 451 325	25 266 948	13 705 591	TOTAL III		6 781 414	2 938 303	959 068
Autres créances	8.8.7	10 121 131	9 406 245	10 170 193					
Impôts différés	8.8.8	528 328	918 335	1 061 620	Dettes				
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	Dettes financières	8.8.11	36 467 835	35 310 984	22 969 984
Disponibilités		93 521 740	132 032 357	97 650 369	Emprunt obligataire convertible	8.8.13	12 982 094	18 728 681	62 614 271
Total II		161 094 808	198 776 006	198 632 722	Fournisseurs et comptes rattachés	8.8.13	11 962 216	28 027 989	27 535 407
					Dettes fiscales et sociales	8.8.14	3 668 201	14 379 932	6 838 843
					Autres dettes				
ACTIF I à II		249 799 863	268 944 503	257 586 961	TOTAL IV		65 080 345	96 447 586	119 958 505
					TOTAL PASSIF I à IV		249 799 863	268 944 503	257 586 961

2.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	du 01/01/2022 au 30/06/2022 (6 mois)	du 01/01/2021 au 30/06/2021 (6 mois)
Chiffre d'affaires	142 242 027	225 231 253
Autres produits d'exploitation	5 185 916	(6 278 218)
Achats consommés	66 086 952	86 278 789
Charges de personnel (1)	10 321 556	8 085 340
Autres charges d'exploitation	17 174 785	20 926 121
Impôts et taxes	763 843	1 348 053
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 116 544	3 970 807
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	46 964 264	98 343 925
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	46 964 264	98 343 925
Charges et produits financiers	(962 977)	38 961
Charges et produits exceptionnels	(151 607)	(130 769)
Impôts sur le résultat	11 420 520	26 352 080
Résultat net des entreprises intégrées	34 429 160	71 900 037
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(3 837 808)	(1 412 029)
Résultat net de l'ensemble consolidé	30 584 963	70 488 008
Dont		
Résultat net (Part du groupe)	30 591 352	70 488 008
Intérêts minoritaires	(6 388)	
Résultat par action	2,99	6,97
Résultat dilué par action	2,97	6,84

(1) y compris participation des salariés

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN K€

	Au 30/06/2022	Au 31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	30 584 963	106 683 136
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	7 525 035	2 038 990
- Variation des impôts différés	(166 685)	504 225
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(8 946)	30 866
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	37 934 367	109 257 217
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoins en fonds de roulement lié à l'activité	(31 975 475)	577 576
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 958 892	109 834 793
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(19 209 796)	(19 015 387)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	48 000	42 179
Variation du fonds de garantie factor	1 004 426	969 889
Subvention d'investissement reçues		
Incidence des variations de périmètre	(4 549 964)	(10 958 187)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(22 707 335)	(28 961 506)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	(20 443 412)	(1 935 604)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire		19 426 148
Variation actions propres	(1 687 346)	(20 082 003)
Cession d'actions en auto contrôle		
Apports / Retraits de compte courant d'associés		
Emissions d'emprunts	2 863 209	24 246 642
Remboursements d'emprunts	(2 366 627)	(7 416 534)
Ecart de conversion	(245 617)	157 762
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(21 879 792)	14 396 411
VARIATION DE TRESORERIE	(38 628 234)	95 269 698
Trésorerie d'ouverture	132 105 853	36 836 155
Trésorerie de clôture	93 477 619	132 105 853

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2022

4.1 Conclusion de deux contrats avec THERADIAG

À la suite d'acquisition de titres sur le marché et de la participation de BIOSYNEX à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de THERADIAG réalisée en novembre 2021¹, un premier contrat de distribution en date du 10 janvier 2022 d'une durée de deux ans a été conclu entre THERADIAG et BIOSYNEX sur le test PCR AMPLIQUICK SARS-CoV-2 de BIOSYNEX dont la promotion en milieu hospitalier a été confiée à THERADIAG qui bénéficie d'une empreinte forte en milieu hospitalier et en particulier dans la grande majorité des Centres Hospitalo-Universitaires. Un second contrat de distribution a été conclu entre les deux sociétés en date du 17 février 2022 pour les produits Pathfast pour une période allant jusqu'au 1er juin 2024. THERADIAG a accordé à BIOSYNEX les droits de distribution exclusifs de ces produits auprès d'acteurs publics et de certaines sociétés privées situés en France.

4.2 Acquisition de la marque PARA'KITO, de ses actifs et de sa propriété intellectuelle

BIOSYNEX a acquis en date du 13 avril 2022 la marque Para'kito, ses actifs et sa propriété intellectuelle (brevets et marques). Para'kito est le leader européen dans la prévention et le soin des piqûres de moustiques avec des formulations 100% naturelles.

Par cette opération, BIOSYNEX renforce le segment Prévention de son offre de Santé familiale en proposant la gamme Para'kito auprès de ses 15 000 pharmacies clientes en France et aussi auprès des pharmacies en Europe via ses filiales en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. BIOSYNEX exploite la marque et ses brevets pour l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud.

4.3 Prise de participation dans la société PRIMADIAG

Dans le cadre du renforcement stratégique de l'offre du Groupe BIOSYNEX en biologie moléculaire, BIOSYNEX est devenu, le 30 mars 2022, l'actionnaire de référence de la société PRIMADIAG après une prise de participation à hauteur de 23,31% dans cette société spécialiste dans le développement et la production de robots appliqués à l'automatisation des solutions diagnostiques par PCR.

PRIMADIAG a développé une plateforme robotique modulaire qui permet d'automatiser la préparation des analyses biologiques et génétiques. Cette prise de participation permet d'associer les expertises des deux sociétés pour promouvoir le robot de PRIMADIAG combinés aux kits AMPLIQUICK développés par BIOSYNEX.

4.4 Nominations d'administrateurs au Conseil d'administration de THERADIAG

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de THERADIAG réunie le jeudi 5 mai 2022 a nommé Larry ABENSUR, PDG de BIOSYNEX, Thomas LAMY et Thierry PAPER, Directeurs généraux délégués de BIOSYNEX en qualité d'administrateurs. Monsieur Thomas LAMY a ensuite démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société THERADIAG en date du 23 juin 2022.

4.5 Opération sur le capital

Selon décision du Conseil d'administration en date du 12 mai 2022, faisant usage d'une délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 9 mai 2022, le capital social de la Société a été réduit d'une somme de 91 506,20 € pour le ramener de 1.113.534,20 euros à 1.022.028 € par voie d'annulation de 915.062 actions auto-détenues, représentant 8,22% du capital.

4.6 Prise de participation majoritaire dans la société BHR Pharmaceuticals

Dans le cadre de l'accélération de son développement à l'international, BIOSYNEX a pris en mai 2022 une participation majoritaire à hauteur de 75% dans la société anglaise BHR Pharmaceuticals.

¹ Communiqué de presse de THERADIAG du 24 novembre 2021

BHR est fournisseur du « NHS Primary Care » avec une offre de tests diagnostiques couvrant les domaines du diabète, du bilan lipidique, de l'analyse d'urine par bandelette, de l'obstétrique et de la neurologie.

BHR est le distributeur exclusif de la plateforme PROCISED[®] destinée au monitoring des biothérapies (infiximab, adalimumab) et au dosage de la calprotectine chez les patients souffrants de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin.

BHR est également le distributeur au Royaume Uni du test Amnioquick[®] fabriqué par BIOSYNEX et destiné au diagnostic de la rupture prématurée des membranes fœtales.

Cette prise de participation permet à BIOSYNEX d'accélérer la pénétration du marché britannique grâce à de multiples effets de synergie.

4.7 Création d'une filiale en Belgique

La société BIOSYNEX PHARMA BENELUX, société de droit belge, a été créée le 15 juin 2022. Elle assure la commercialisation du catalogue OTC du Groupe en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

5.1 Présentation des risques liés aux activités du Groupe

A notre connaissance, les principaux facteurs de risques auxquels BIOSYNEX est exposée sont de même nature que ceux présentés dans la section 2.1.4 du rapport financier annuel 2021 de la Société, disponible sur son site internet, lesquels ne présentent pas d'évolution significative sur le 1^{er} semestre 2022, à l'exception de la dépendance liée à la Covid-19 et à l'impact de la situation en Ukraine décrits ci-dessous.

5.2 Dépendance liée aux produits relatifs à la Covid-19

Avec des ventes liées aux produits Covid-19 représentant 81% des ventes totales au 1^{er} semestre 2022 (contre 90% sur la même période en 2021), l'activité de BIOSYNEX reste étroitement liée à la Covid-19. Le Groupe a cependant accéléré sa stratégie de diversification qui commence à récolter ses premiers fruits avec une activité hors-Covid-19 en hausse de 27% par rapport au 1^{er} semestre 2021.

5.3 Impact de la situation en Ukraine sur le 1^{er} semestre 2022

Le conflit survenu le 24 février 2022 entre la Russie et l'Ukraine par le déploiement de troupes russes sur le territoire ukrainien génère un contexte de grande instabilité sur la scène géopolitique internationale dont nul ne sait aujourd'hui quel en sera l'aboutissement.

Les conséquences de la crise en Ukraine sont limitées pour BIOSYNEX, aucun approvisionnement ne provenant d'Ukraine ou de Russie. En outre, l'activité commerciale de BIOSYNEX était marginale dans ces deux pays.

BIOSYNEX subit néanmoins des hausses de prix imposées par certains de ses fournisseurs, y compris prestataires logistiques, et essaie d'en limiter les impacts en prenant les mesures nécessaires afin de préserver ses marges.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

6.1 Nomination de Monsieur Oren BITTON en qualité de Directeur Général Délégué

Lors de sa réunion en date du 11 août 2022, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Oren BITTON en qualité de Directeur Général Délégué à la business unit pharmacie de la Société pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 11 août 2025.

6.2 Acquisition de la société BIGIX PHARMA

BIOSYNEX a annoncé le 22 septembre la signature d'un accord portant sur l'acquisition de 100% du capital de la société italienne BIGIX PHARMA S.R.L. auprès de ses associés fondateurs. La finalisation de cette acquisition est intervenue le 6 octobre 2022.

BIGIX PHARMA possède un portefeuille clients de plus de 5.000 pharmacies, démarchées par sa force de vente, composée de plus de 40 agents commerciaux indépendants. BIGIX PHARMA distribue différentes gammes de produits dans le segment du matériel médical et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires d'environ 2,9 M€.

Avec cette acquisition, BIOSYNEX va pouvoir pénétrer le marché italien de la Pharmacie qui représente plus de 20 000 points de ventes et lancer ses propres gammes d'autotests, de thermomètres, de produits anti-moustiques de la marque PARAKITO®, de bouillottes sous licence Disney® et des autres produits phares du catalogue qui ont fait de BIOSYNEX en France le Leader sur la plupart de ces marchés.

6.3 Dépôt d'une OPA volontaire sur les actions de la société THERADIAG²

BIOSYNEX a déposé le 23 septembre 2022 un projet d'offre publique d'achat volontaire en numéraire auprès de l'AMF portant sur le capital non détenu par BIOSYNEX à ce jour.

Le projet d'Offre est libellé au prix de 2,30 euros par action THERADIAG, représentant une prime respectivement de 58,62% et de 43,79% sur le cours de bourse de clôture du 22 septembre 2022 et sur la moyenne des cours de bourse pondérés par les volumes des 60 jours qui ont précédé le dépôt de l'Offre.

BIOSYNEX n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de cette Offre. BIOSYNEX se réserve néanmoins la possibilité de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire visant les actions THERADIAG qu'il ne détiendrait pas directement ou indirectement ou de concert à l'issue de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre réouverte.

Cette Offre représente un montant total en numéraire, pour les actions THERADIAG, d'environ 22,4 millions d'euros, en supposant un taux d'apport des actions THERADIAG, que BIOSYNEX ne détient pas, à la date du dépôt de l'Offre, de 100%.

Le projet d'Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables. En outre, un expert indépendant désigné par le conseil d'administration de THERADIAG établira conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

6.4 Acquisition de la société DOC2U

BIOSYNEX a acquis 100% des titres de cette société basée à Toulouse le 7 octobre 2022.

La société DOC2U devrait lancer d'ici la fin de l'année un dispositif médical connecté destiné à simplifier la consultation médicale à distance. La solution développée par la société intègre dans un même dispositif tout une série d'outils nécessaires à relever les paramètres physiologiques du patient (tensiomètre, cardio-fréquence-mètre, oxymètre et thermomètre).

Cette acquisition permettra à BIOSYNEX de se positionner sur un nouveau marché, tout en bénéficiant des compétences de la société pour améliorer le développement de certains de ses produits tels que le thermomètre et le tensiomètre.

² Communiqué de presse de BIOSYNEX du 23 septembre 2022

6.5 Signature d'un accord de licence pour la plateforme PROCISEDX et renforcement de la participation de BIOSYNEX dans le capital de la société

- Renforcement de la participation au capital de la société PROCISEDX

BIOSYNEX avait souscrit des obligations convertibles en actions de la société PROCISEDX en mars et novembre 2021 pour un montant total de 8 M\$, soit un montant de 6,9 M€, arrivant à maturité en mars 2023.

Les actionnaires de PROCISEDX détenant des obligations convertibles ont signé le 14 octobre 2022 un accord pour la conversion anticipée en actions à effet immédiat de toutes les obligations convertibles existantes.

Le pourcentage de détention de BIOSYNEX dans la société PROCISEDX est passé de 37,17 % à 42,70 % à l'issue de cette opération.

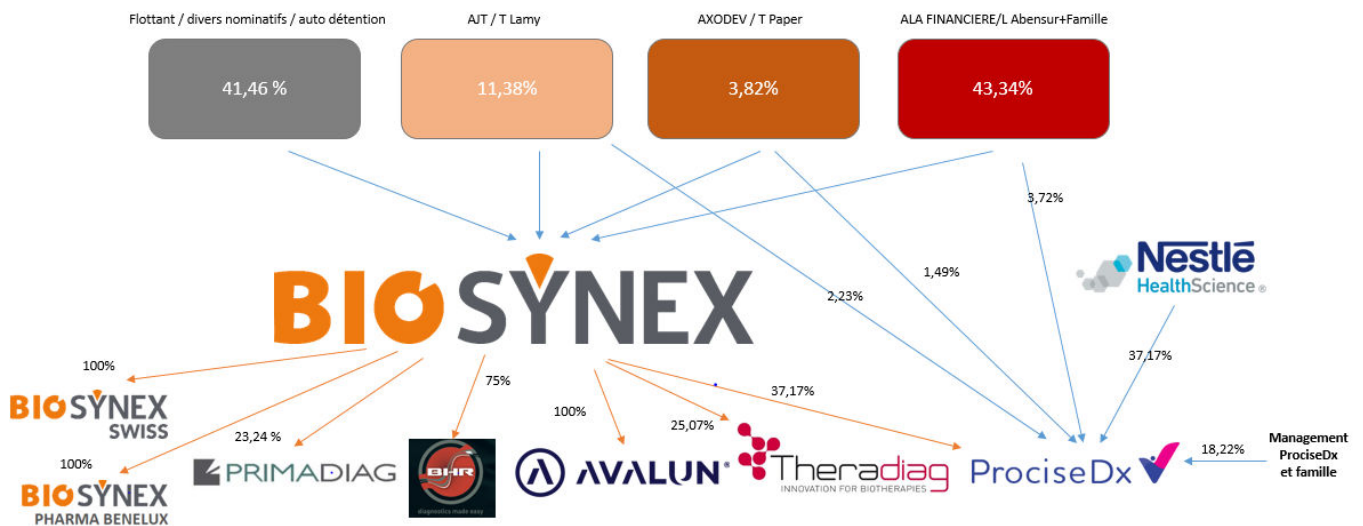
- Contrat de licence et de commercialisation

BIOSYNEX a signé le 20 octobre 2022 un contrat de licence et de commercialisation avec PROCISEDX Inc. dans le cadre duquel la production des tests de suivi des patients atteints de maladies chroniques de l'intestin (MICI) de PROCISEDX sera transférée en France.

Les produits fabriqués par BIOSYNEX pourront être commercialisés en Europe, au Moyen-Orient et dans d'autres marchés internationaux. BIOSYNEX aura également la possibilité de développer et produire de nouveaux tests de biologie délocalisée (Point of Care) ciblant d'autres applications de soins primaires et de médecine d'urgence sur la plateforme de de PROCISEDX.

7. ORGANIGRAMME DU GROUPE

7.1 Organigramme au 30 juin 2022



7.2 Périmètre de consolidation

Société	Pays	% détention	% contrôle	Nature contrôle	Méthode de consolidation
BIOSYNEX SAS	France	<i>Maison mère / société consolidante</i>			
AVALUN SAS	France	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	75%	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA BENELUX	Belgique	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX SWISS	Suisse	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PRIMADIAG SAS	France	23,24%	23,24%	Influence notable	Mise en équivalence
PROCISEDX	Etats-Unis	37,17%	37,17%	Influence notable	Mise en équivalence
THERADIAG SA	France	25,07%	25,07%	Influence notable	Mise en équivalence

BIOSYNEX SWISS a été créée le 16 avril 2018.

BIOSYNEX est entrée à hauteur de 37,17% du capital de PROCISEDX le 20 juillet 2020. Cette prise de participation a été réalisée dans le cadre d'une levée de fonds globale de 10,5 M\$ (dont 8,5 M\$ par augmentation de capital et 2 M\$ par endettement (l'« Opération ») à laquelle BIOSYNEX a souscrit en numéraire au capital à hauteur de 5,0 M\$. BIOSYNEX dispose de deux sièges sur six au conseil d'administration (dont un sans droit de vote) aux côtés de Nestlé Health Science et du management de PROCISEDX. Le groupe Nestlé reste actionnaire minoritaire significatif. BIOSYNEX consolide cette filiale par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX a acquis 100% de la société AVALUN le 30 avril 2021 pour un montant de 11,4 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition.

À la suite d'acquisition de titres sur le marché et de la participation de BIOSYNEX à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de THERADIAG réalisée en novembre 2021³ pour un montant global de 4,8 M€, BIOSYNEX détient 25,07% du capital de la société THERADIAG au 30 juin 2022. Cette société est consolidée par mise en équivalence depuis le 8 février 2022, date de franchissement du seuil des 20%.

BIOSYNEX a pris une participation de 23,31% dans la société PRIMADIAG le 30 mars 2022 pour un montant de 1,5 M€. Cette société est consolidée par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 2 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022.

Au 30 juin 2022, la Société détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés et il n'y a plus d'activité. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

8. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

8.1 Caractéristiques

Les comptes consolidés au 30 juin 2022 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 249,8 M€
- Résultat net part du groupe : 30,6 M€

Cette annexe est établie en euros.

³ Communiqué de presse de THERADIAG du 24 novembre 2021

8.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01. L'exercice de comparaison comprend les montants publiés au 31 décembre 2021 et 30 juin 2021 pour ce qui concerne le bilan et au 30 juin 2021 pour ce qui concerne le compte de résultat, selon ce même référentiel.

8.3 Modalités de consolidation

8.3.1 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

8.3.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du Groupe. Les comptes des filiales ont été repris sur la base de situations intermédiaires au 30 juin 2022.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

8.3.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés PROCISEDX et BHR Pharmaceuticals étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

Biosynex Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de Biosynex. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes intermédiaires au 30 juin 2022.

8.3.4 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

8.3.5 Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- Comptabilisation à l'actif des coûts de développement : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.
- Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.
- Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 30 juin 2022. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

8.4 Méthodes et règles d'évaluation

8.4.1 Ecarts d'acquisition

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition de la société PROCISEDIX, dont 37,17% ont été acquis le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant pu être affecté sur aucun actif identifiable.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés AVALUN, THERADIAG, PRIMADIAG et BHR Pharmaceuticals Ltd, (capital acquis respectivement en avril 2021, février 2022, mars 2022 et mai 2022) ont également été déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition.

BIOSYNEX dispose d'un délai d'affectation de ces écarts d'acquisition, se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales, soit jusqu'au 31 décembre 2022 pour AVALUN et 31 décembre 2023 pour les 3 autres sociétés.

Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

La mention OTC et PRO permet de faire les calculs d'impairment (dépréciation d'actifs). OTC signifie « Over-The-Counter » pour les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service, et PRO comme professionnel pour les produits destinés aux professionnels de la santé.

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, soit aux activités PRO ou OTC. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2021 :

Sur la base des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2021, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée à cette date. Les principales hypothèses étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 9,7%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) avaient également fait ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Au 30 juin 2022 :

Une filiale présente des indices potentiels de perte de valeur :

- AVALUN dégageant une perte de 1,5 M€, un test de dépréciation a été réalisé sur la base d'un nouveau plan d'affaires, en utilisant les hypothèses suivantes :
 - o Taux d'actualisation : 11%
 - o Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) ont également fait ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable. A noter que la valeur de l'écart d'acquisition a été réduite au 30 juin 2022 de 2,5 M€ correspondant au complément de prix qui restait à verser si le chiffre d'affaires dégagé sur les produits AVALUN permettait d'atteindre 5 M€ en 2023. Ce chiffre d'affaires n'étant pas prévu d'être atteint selon le nouveau plan d'affaires qui a servi de base au test, la valeur de l'écart d'acquisition a été réduite en conséquence.

Sur la base de ce test et de l'analyse de sensibilité, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour AVALUN.

PROCISEDX dégage une perte de 10,4 M€ soit 3,9 M€ revenant au Groupe BIOSYNEX (37,17%). Aucun plan d'affaires révisé n'a été établi. Cependant, compte tenu de la signature du contrat de licence et de commercialisation en octobre 2022 et de la perspective de la certification FDA à venir, la société considère que les résultats du 1er semestre 2022 de PROCISEDX ne remettent pas en cause les perspectives favorables de la société et ne nécessitent pas d'analyse d'impairment au 30 juin 2022.

8.4.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- les projets sont nettement individualisés
- leur coût peut-être distinctement établi
- les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

8.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 05 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection

Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

8.4.4 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés	Solde au 31/12/2021	Mouvements		Solde au 30/06/2022
		+	-	
Valeurs des biens	1 494 040	489 878	-	1 983 918
Amortissement des biens	- 434 865	- 276 346	-	- 711 211
Valeur nette des biens	1 059 175	213 532	-	1 272 707
Endettement	1 041 371	489 880	- 276 671	1 254 580

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 30 juin 2022 :

Bien non activés :	Solde au 30/06/2022	Solde au 31/12/2021
Valeurs des biens	1 919 466	1 835 630
Amortissement des biens	- 1 386 101	- 434 865
Valeur nette des biens	533 365	907 122
Endettement	528 442	673 294

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	141 690	395 417
Charges financières	694	10 597

8.4.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent la valeur de mise en équivalence des participations détenues dans les sociétés PROCISEDIX, THERADIAG et PRIMADIAG correspondant à la quote-part de capitaux propres retraités détenue au 30 juin 2022.

8.4.6 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 30 juin 2022 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et du fonds de garantie du factor.

8.4.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. Al.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

8.4.8 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 30/06/2022 : 869 099 €.

8.4.9 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

8.4.10 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02 modifié par l'ANC 2020-01, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéfices futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est celui en vigueur au 30 juin 2022, soit 25 %.

8.4.11 Intégration fiscale

N/A

8.4.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

8.4.13 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

8.4.14 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements de retraite au 30 juin 2022 sont mentionnés dans la partie sur les engagements hors bilan. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

8.4.15 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8.4.16 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

8.4.17 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est de 2,97 €.

8.5 Changements comptables

Il n'y a pas eu de changements comptables au cours du 1^{er} semestre 2022.

8.6 Variations de périmètre

La société THERADIAG est entrée dans le périmètre de consolidation au 8 février 2022. Son intégration dans la consolidation par mise en équivalence a conduit à dégager un écart d'acquisition de 2 642 492 € correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (4 880 684 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (2 238 192 €).

La société PRIMADIAG est entrée dans le périmètre de consolidation au 30 mars 2022. Son intégration dans la consolidation par mise en équivalence a conduit à dégager un écart d'acquisition de 1 258 057 € correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 468 100 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (210 042 €).

La société BHR Pharmaceuticals est entrée dans le périmètre de consolidation au 19 mai 2022. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 1 865 663 € correspondant à la différence entre le cout d'acquisition des titres (1 969 444 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (103 781 €).

La société BIOSYNEX PHARMA BENELUX, filiale à 100% de BIOSYNEX SA, a été créée le 15 juin 2022 et est depuis cette date consolidée par intégration globale.

8.7 Changements de méthodes de consolidation

Néant.

8.8 Détail des différents postes du bilan et du compte de résultat

8.8.1 Ecarts d'acquisition

La valeur brute des écarts d'acquisitions se décompose comme suit au 30/06/2022 :

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	OTC	PRO
CLIENTELE BSD			752 000
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	
FONDS DUMOUIZE + FRAIS	01/07/2016		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	-	173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	
FONDS VISIOMED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	
ECART D'ACQUISITION PROCISEDIX	17/07/2020		1 663 882
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	
GOODWILL AVALUN	30/04/2021		11 844 297
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021		2 620 310
RACHAT CARTES	31/12/2021	28 000	
FONDS DE COMMERCE PARAKITO	13/04/2022	6 268 312	
ECART D'ACQUISITION THERADIAG	08/02/2022		2 642 492
ECART D'ACQUISITION PRIMADIAG	30/03/2022		1 258 057
ECART D'ACQUISITION BHR	19/05/2022		1 821 315
DIVERS		4 763	
		21 855 079	34 412 627
		TOTAL BRUT OTC+PRO	56 267 706
		DEPRECIATION	- 383 730
		TOTAL NET OTC+PRO	55 883 976

La dépréciation concerne principalement l'écart d'acquisition sur la clientèle BSD, sans changement depuis 2019.

8.8.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Entrée de périmètre	30/06/2022
	Frais de recherche & développement	3 393 536	330 000	-	-
Frais de développement	540 199	-	-	-	540 199
Frais de recherche	3 933 735	330 000	-	-	4 263 735
Concession & droits sim. Brevets	339 727	13 314	-	-	353 041
Brevets	209 166	2 999 999	-	-	3 209 165
Marques et dessins	770	-	-	-	770
Droit d'entrée louage brevet	135 000	-	-	-	135 000
Marques déposées	1 092 316	5 397 923	-	93 168	6 583 408
Licence CEA	516 429	-	430 982	-	85 447
Logiciels	5 352	-	-	-	5 352
Concession, brevets, marques...	2 288 056	8 411 236	430 982	93 168	10 361 478
Immo incorp en cours	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorp	-	-	-	-	-
TOTAL	6 221 791	8 741 236	430 982	93 168	14 625 213

Amortissements & provisions

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Entrée de périmètre	30/06/2022
Frais de recherche & développement	- 524 558	900 139	-	-	375 581
Frais de développement	- 267 940	118 712	-	-	386 652
Frais de recherche	- 256 618	1 018 852	-	-	762 234
Concession & droits sim. Brevets	- 284 011	26 680	-	-	310 691
Brevets	- 217 842	91 332	-	93 168	402 342
Marques et dessins	-	-	-	-	-
Droit d'entrée louage brevet	-	-	-	-	-
Marques déposées	-	-	-	-	-
Licence CEA	- 88 178	2 732	-	-	85 446
Logiciels	- 5 352	-	-	-	5 352
Concession, brevets, marques...	584 680	115 279	-	93 168	793 127
TOTAL	328 062	1 134 131	-	93 168	1 555 360

8.8.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes :

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Entrée de périmètre	30/06/2022
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-	-	9 037
Matériel industriel	2 410 178	216 607	-	-	-	2 626 785
Agencements et aménagements	747 759	44 940	-	-	146 581	939 280
Installations techniques	3 166 974	261 547	-	-	146 581	3 575 102
Installations générales, agencement...	2 533 066	828 482	-	-	-	3 361 548
Matériel de transport	24 413	-	176	-	-	24 237
Matériel de bureau et informatique	587 334	175 538	-	-	243 302	1 006 173
Mobilier	58 798	17 962	-	-	-	76 760
Autres immobilisations corporelles	3 203 611	1 021 982	176	-	243 302	4 468 719
Avances et acomptes	1 826 792	1 761 048	-	-	-	3 587 840
Immobilisations en cours	1 826 792	1 761 048	-	-	-	3 587 840
TOTAL	8 197 377	3 044 577	176	-	389 882	11 631 661

Amortissements & provisions

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Entrée de périmètre	30/06/2022
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	-	-	9 037
Matériel industriel	1 488 059	167 465	-	-	-	1 655 524
Agencements et aménagements	450 386	45 130	-	-	118 741	614 258
Installations techniques	1 947 482	212 596	-	-	118 741	2 278 819
Installations générales, agencement...	731 977	342 109	-	-	-	1 074 086
Matériel de transport	24 413	-	176	-	-	24 237
Matériel de bureau et informatique	185 962	90 365	-	-	218 878	495 205
Mobilier	43 021	3 349	-	-	-	46 370
Autres immobilisations corporelles	985 373	435 823	176	-	218 878	1 639 899
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 932 855	648 419	176	-	337 619	3 918 718

8.8.4 Immobilisations financières

	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Dépréciation	Entrée de périmètre	30/06/2022
Autres participations (Valeur brute)	3 430 651	176 101	-	-		3 606 752
Dépréciation	- 3 430 620	-	-	-		- 3 430 620
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	2 359 998	2 359 998
Autres participations (Valeur nette)	31	176 101	-	-	2 359 998	2 536 130
Créances rattachées à des participations	7 062 877	1 000 080		-	-	8 062 957
Titres immobilisés	3 284 756				- 3 284 756	0
Dépôt et cautionnement	2 422 773	20 851	- 1 004 426	-	-	1 439 198
Autres immobilisations financières	12 770 405	1 020 931	- 1 004 426	-	- 3 284 756	9 502 155
Total	12 770 436	1 197 032	- 1 004 426	-	- 924 758	12 038 285

Les autres participations correspondent aux titres BIOSYNEX GmbH, société en cours de liquidation et qui n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation.

8.8.5 Stocks

	30/06/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	25 315 313	-	25 315 313	15 203 980
Stocks produits finis et intermédiaires	3 007 241	- 614 906	2 392 335	2 883 705
Stock de marchandises	18 643 728	- 3 879 091	14 764 636	13 064 437
Total des stocks	46 966 282	- 4 493 997	42 472 284	31 152 122

8.8.6 Clients et comptes rattachés

	30/06/2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	14 970 886	- 519 561	14 451 325	25 266 948
Total des clients et comptes rattachés	14 970 886	- 519 561	14 451 325	25 266 948

8.8.7 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	30/06//2022			31/12/2021
	Brut	Provision	Net	
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	2 973 557	-	2 973 557	2 270 440
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	-	-	-	77 708
Créances sur personnel	119 967	-	119 967	7 067
Organismes sociaux - Produits à recevoir	18 546		18 546	31 523
Subvention à recevoir	53 937	-	53 937	630 193
Impôt sur les bénéfices	1 473 962		1 473 962	277 923
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 821 368	-	1 821 368	2 808 159
Autres créances	2 188 597	-	2 188 597	2 028 739
Charges constatées d'avance	1 280 126	-	1 280 126	1 054 517
Ecart de conversion	191 070	-	191 070	219 976
Autres créances et comptes de régularisation	10 121 131	-	10 121 131	9 406 245
Impôts différés actif	528 328	-	528 328	918 335
Disponibilités	93 521 740	-	93 521 740	132 032 357
Total autres créances et comptes de régularisation	104 171 199	-	104 171 199	142 356 936

8.8.8 Impôts différés

L'impôt différé s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2021	Incidence résultat	Autres	30/06/2022
Elimination des marges en stocks	114 544	37 022		151 566
Annulation des frais d'établissement	128 151	- 20 119		108 032
Organic	90 607	- 60 716		29 891
Participation	526 575	- 343 747		182 828
Ecart de conversion passif	58 458	- 2 447		56 011
Autre écart de conversion	-	-		-
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	918 335	- 390 007	-	528 328

	31/12/2021	Incidence résultat	Autres	30/06/2022
Retraitement de crédit-bail	4 451	495		4 946
Annulation dépréciation actions propres	562 596	- 562 596		-
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	567 047	- 562 101	-	4 946

8.8.9 Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres / Part Groupe	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
31/12/2020	915 398	27 898 316	91 355	3 536	6 051 596	31 369 825	- 40 875	66 289 151
Variation de capital Biosynex SA	198 136	19 375 505						19 573 640
Affectation résultat			185	26 823 309	2 610 727	- 31 369 825		- 1 935 604
Résultat période						104 004 451		104 004 451
Variation Ecart de conversion							- 195 867	- 195 867
Reclassement *					- 19 930 552			- 19 930 552
31/12/2021	1 113 534	47 273 821	91 540	26 826 845	- 11 268 229	104 004 451	- 236 742	167 805 219
Variation de capital Biosynex SA **	- 91 506	- 21 677 843						- 21 769 349
Affectation résultat			19 813	34 481 672	49 062 406	- 104 004 451		- 20 440 560
Résultat période						30 591 352		30 591 352
Variation Ecart de conversion							- 65 259	- 65 259
Reclassement ***					20 036 480			20 036 480
30/06/2022	1 022 028	25 595 978	111 353	61 308 517	57 830 658	30 591 352	- 302 001	176 157 883
							Intérêts minoritaires	26 827
							Total capitaux propres consolidés	176 184 709

* Les actions auto-détenues au 31 décembre 2021, soit 817.801 actions, ont été annulées dans les comptes consolidés 2021 pour un montant de 20.082.003 €.

** le 12 mai 2022, le capital social de la Société a été réduit d'une somme de 91 506,20 € pour le ramener de 1.113.534,20 euros à 1.022.028 € par voie d'annulation de 915.062 actions auto-détenues à cette date, représentant 8,22% du capital et un montant de 21.769.349 €.

*** Correspond à l'annulation du retraitement des actions auto-détenues pour un montant de 20.082.003 € suite à la réduction de capital par voie d'annulation d'actions et la variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence.

Au 30 juin 2022, le capital social de la société mère est de 1 022 028 € et se compose de 10 220 280 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

8.8.10 Provisions pour risques et charges

	31/12/2021	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	30/06/2022
Provision pour risque de change	219 995	- 9 561				210 434
Provision pour litiges sociaux	116 000					116 000
Provision pour litiges commerciaux	1 140 226		5 000	-		1 145 226
Impact de la mise en équivalence négative	830 237				3 847 672	4 677 909
Autres provisions pour risques	631 845					631 845
Total des provisions pour risques et charges	2 938 303		5 000	-		6 781 414

8.8.11 Emprunts et dettes financières

	31/12/2021	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	34 068 258	627 852	2 650 000	- 2 375 886	34 970 224
Autres dettes financières - Coface	147 500				147 500
Dettes financières sur crédit-bail	1 041 371		489 880	- 276 671	1 254 580
Concours bancaires	40 735	-	87 831	- 40 735	87 831
Intérêts courus	13 120		7 700	- 13 120	7 700
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	35 310 984	627 852	3 235 411	- 2 706 412	36 467 835

8.8.12 Echéancier des emprunts et dettes financières :

	30/06/2022	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	34 970 224	5 336 153	20 793 660	8 840 411
Autres dettes financières - Coface	147 500	147 500		
Dettes financières sur crédit-bail	1 254 580	595 662	658 918	
Concours bancaires	87 831	87 831	-	
Intérêts courus	7 700	7 700		
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	36 467 835	6 174 846	21 452 578	8 840 411

8.8.13 Fournisseurs

	30/06/2022	< 1 an	31/12/2021	< 1 an
Dettes fournisseurs	12 982 094	12 982 094	18 728 681	18 728 681
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 982 094	12 982 094	18 728 681	18 728 681

8.8.14 Autres dettes et comptes de régularisation

	30/06/2022	< 1 an	31/12/2021	< 1 an
Dettes sociales	3 700 109	3 700 109	4 832 438	4 832 438
Avance s/subvention	6 393	6 393	6 393	6 393
Taxes sur chiffre d'affaires	846 144	846 144	1 882 504	1 882 504
Impôts différés passif	4 946	4 946	567 048	567 048
Etat impôts sur les bénéfices	7 290 637	7 290 637	19 814 822	19 814 822
Autres impôts	113 987	113 987	924 785	924 785
Dettes fiscales et sociales	11 962 216	11 962 216	28 027 990	28 027 990
Clients créditeurs et RRR	1 593 756	1 593 756	7 473 619	7 473 619
Dettes sur immobilisations	382 821	382 821	900 000	900 000
Autres dettes	977 019	977 019	3 324 529	3 324 529
Ecart de conversion	500 679	500 679	750 905	750 905
Produits constatés d'avance	219 549	219 549	1 930 878	1 930 878
Autres dettes	3 673 825	3 673 825	14 379 931	14 379 931
Total autres dettes et comptes de régularisation	15 636 041	15 636 041	42 407 921	42 407 921

8.8.15 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	97 350 000 €
Effets escomptés non échus	0 €
Engagement auprès du factor	-777 897 €
Avals et cautions	0 €
Engagements de crédit-bail mobilier	528 442 €
Engagements de crédit-bail immobilier	0 €
Autres engagements données :	0 €
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	395 892 €
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239 €
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	4 348 567 €
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	1 105 685 €
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	555 254 €
Nantissement Enalees	2 500 000 €
Nantissement sur fonds de commerce	2 130 000 €
Nantissement sur crédit bail	822 332 €
Change à terme selon détail annexé	0 €
Total	120 326 513 €
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	2 952 332 €
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	23 225 968 €
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	0 €
Autres engagements reçus :	0 €
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750 000 €
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	228 990 €
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	98 138 €
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170 000 €
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	1 140 000 €
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	1 200 000 €
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	15 000 €
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	180 000 €
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	34 276 €
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	29 453 €
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	400 000 €
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	202 868 €
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	168 195 €
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	256 500 €
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	229 744 €
Garantie sur Barclays	127 486 €
Change à terme selon détail annexé	0 €
Total	6 230 649 €
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	1 643 521 €
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	0 €

Engagements donnés :

Engagements du Groupe en matière d'indemnité de départ en retraite :

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2021, BIOSYNEX a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 269 776 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26 386 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 0,9%

Cette estimation fera l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2022.

Engagements du Groupe en matière de change à terme

CHANGE A TERME AU 30/06/2022

Banques	Montant (\$)	Valeur (€)
CIC	\$2 018 000,00	1 751 480,17 €
BNP	\$0,00	0,00 €
MONEX	\$0,00	0,00 €
BP	\$1 690 000,00	1 466 105,09 €
TOTAL	\$3 708 000,00	3 217 585,26 €

Engagements reçus :

Voir tableaux ci-dessus.

8.8.16 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (OTC)
- Les produits professionnels (PRO)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant la part Covid-19 :

		CA 30 JUIN 2022	CA 30 JUIN 2022 dont ventes COVID	CA 30 JUIN 2021	CA 30 JUIN 2021 dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	5,8	2,6	8,2	6,3
	Professionnels	60,8	58,5	113,4	112,1
Total EXPORT		66,6	31,6	121,6	118,4
FRANCE	Grand public	40,8	24,8	47,8	35,5
	Professionnels	34,9	29,6	55,9	50,2
Total FRANCE		75,6	54,4	103,6	85,8
TOTAL	Grand public	46,6	27,4	55,9	41,8
	Professionnels	95,7	88,1	169,3	162,4
TOTAL		142,2	115,5	225,2	204,2

8.8.17 Charges de personnel et effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF 30/06/2022	Ouvriers Employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Apprentis	VRP	TOTAL
	127	41	150	8	2	328

8.8.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	30/06/2022	31/12/2021
Escomptes obtenus	175 826	427 208
Autres produits financiers	1 849	57 888
Différences positives de change	-	-
Produits sur cessions de VMP	138 616	
Reprise s/prov valeurs de placements	-	-
Reprise s/prov financières		21 107
Total des produits financiers	316 290	506 203
Dotation prov. risques et charges		86 678
Dotation prov. dépréciations	975 736	-
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	213 995	331 700
Intérêts bancaires	11 294	15 023
Escomptes accordés	71 848	45 808
Autres charges financiers	6 395	18 747
Total des charges financières	1 279 268	497 956
Résultat financier	- 962 977	8 247

La dotation aux provisions pour dépréciation d'un montant de 975.736€ concerne la dépréciation des actions NOVACYT au cours moyen du mois de juin 2022.

8.8.19 Résultat exceptionnel

	30/06/2022	31/12/2021
Autres prod. except. s/opération de gestion	-	91 275
Produits sur exercices antérieurs	-	16 329
Produits cession des éléments d'actif cédés	48 000	40 847
Produits exceptionnels divers	-	-
Quote part subvention	-	305 712
Reprise sur prov risques et charges	-	246 000
Total des produits exceptionnels	48 000	700 163
Pénalités sur marchés	9 085	39 882
Pénalités amendes fiscales	231	425
Créances devenues irrécouvrables	4 750	14 413
Rappel d'impôts		247
Autres charges exceptionnelles	6 661	842 386
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeur comptable des éléments cédés	39 054	71 713
Charges exceptionnelles diverses		86 916
Dotations prov exceptionnelles		686 000
Total des charges exceptionnelles	59 781	1 741 982
Résultat exceptionnel	- 11 781	- 1 041 819

8.8.20 Charges d'impôt et preuve d'impôt

Charge d'impôt :

	30/06/2022	30/06/2021
Impôts différés	- 166 685	322 540
Impôt exigible	11 905 205	26 179 540
Crédit d'impôt	- 318 000	- 150 000
Charge d'impôt	11 420 520	26 352 080

Preuve d'impôt :

	30/06/2022	
	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	34 429 160	
Impôts exigibles	11 905 205	
Impôts différés	- 166 685	
Crédits d'impôts / carry-back	- 318 000	
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	45 849 680	- 11 462 420
Différence taux d'imposition Suisse		618 852
Différences permanentes		- 374 890
Contribution sociale 3,3%		- 148 724
Crédit d'impôt recherche		318 000
Impôt différé actif sur déficit non activé		- 403 232
Divers		31 894
Impôts comptabilisés		- 11 420 520
Impôts comptabilisés		- 11 420 520

9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A l'exception des transactions décrites ci-dessous, il n'y a pas eu de transaction conclue avec les parties liées au cours du premier semestre 2022.

En date du 19 avril 2022, BIOSYNEX et PRIMADIAG ont conclu une convention de compte courant d'associé.

Le 3 mai 2022, BIOSYNEX a signé avec PRIMADIAG un contrat de souscription d'obligations convertibles en actions pour un montant total maximal de 1.000.080 euros représentant un maximum de 8.334 obligations convertibles d'une valeur nominale de 120 euros chacune.

Un contrat de fourniture d'anticorps et de protéines entre la société PREGNOMIC, dont certains associés sont également associés de BIOSYNEX, et la société BIOSYNEX a été signé en date du 28 juin 2022.

Un contrat de prestations de services entre M. Elie FRAENCKEL, Administrateur de BIOSYNEX, et la société BIOSYNEX a été signé en date du 30 juin 2022.

10. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Elie DANAN

30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme

22 Boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Biosynex et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Strasbourg, le 21 octobre 2022
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Elie DANAN

Loic MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

11. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 28) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 20 octobre 2022
Larry Abensur
Président Directeur Général